

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/220 (VIII)

RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR
LE RESEAU DE RADIO ET DE TELEVISION AFRICAINES



RAPPORT
RÉUNION DES EXPERTS POUR L'ÉTABLISSEMENT
DE LA CHAÎNE DE RADIO TÉLÉVISION PAN-AFRICAINE
LE CAIRE, EGYPTE, 21-23 NOVEMBRE 2005

I- OBJET :

La Réunion des experts en radio et télévision portant sur l'installation d'une chaîne de radio télévision panafricaine a été du 21 au 23 novembre 2005, au centre international des conférences du Caire.

Organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le ministère de l'information de la république arabe d'Egypte, la réunion fait suite à la proposition de création d'une chaîne de télévision panafricaine introduite par le Président Egyptien Mohamed Hosni Moubarak auprès de ses pairs lors du Sommet des Chefs d'Etat d'Abuja, Nigeria, tenue au mois de janvier 2005.

Elle survient également à la suite des réunions tenues à Addis Abéba (30 août 2005) et au Caire (19 septembre 2005) entre des délégations de l'Egypte et de la Commission de l'Union africaine, qui avait été chargée par les Chefs d'Etat d'étudier les modalités pratiques de mise en œuvre de la proposition égyptienne.

II. PARTICIPATION

Les représentants de près d'une trentaine d'Etats membres, des experts du continent africain et de la diaspora, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales, des communautés régionales, d'entreprises de presse et des professionnels de la communication ont pris part à la réunion.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a eu lieu au centre international des conférences du Caire sous la présidence du Président de la Commission de l'Union africaine, le Professeur Alpha Oumar Konaré et en présence de M. Ahmed Anis, Premier sous-secrétaire du Ministère de l'Information, et de M. Ibrahim Akabaoui, Secrétaire général de l'Union de la Radio/Télévision égyptienne.

Elle a été l'occasion de réaffirmer la volonté de la Commission de l'Union africaine de doter l'Afrique d'un outil de communication propre de nature à faciliter les échanges entre africains, fonder une conscience panafricaine et corriger la mauvaise image que l'on donne de l'Afrique, d'une part et de souligner le souhait de l'Egypte de partager son

expérience en matière de télévision et de radio avec les Etats africains frères, d'autre part.

IV. ELECTION DU BUREAU

La réunion a convenu de procéder à l'élection d'un bureau composé de cinq membres, à raison d'un représentant par grande région géographique:

- Président	:	Egypte (Afrique du Nord)
- 1^{er} Vice- Président	:	Nigeria (Afrique de l'ouest)
- 2^{ème} Vice-Président	:	Kenya (Afrique de l'est)
- 3^{ème} Vice-Président	:	Lesotho (Afrique du sud)
- Rapporteur	:	Guinée Equatoriale (Afrique centrale)

Il a été, en outre, convenu que le Bureau ainsi composé, se constitue en groupe de travail chargé de conduire l'opération de suivi de l'exécution du projet.

V. TRAVAUX DE LA REUNION :

La réunion a soumis au débat en plénière quatre papiers scientifiques traitant de sujets portant sur les volets techniques, financiers et de contenu des programmes :

1. « Chaîne de radio - télévision panafricaine : Principaux défis et opportunités », présenté par l'Union africaine.
2. « Un système panafricain de communication par satellite offrant à l'échelle du continent une couverture rentable de l'échange de programmes de radio et télévision », présenté par l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellites (RASCOM.)
3. « Stratégies de diffusion des informations et d'échange de programmes en Afrique », présenté par l'URTNA.
4. « Considération d'ordre technologique pour la radiodiffusion et télévision panafricaine », présenté par la Partie Egyptienne.

Un débat approfondi a eu lieu lors de la réunion, embrassant les divers aspects menant à la finalisation du projet.

En ce qui concerne **La Nature et les Missions de la Chaîne**, la réunion a conclu que la chaîne de télévision panafricaine doit avoir pour objectifs principaux de favoriser l'intégration et la solidarité africaines, la promotion de la véritable image du continent, la promotion de la culture et du patrimoine africains.

La chaîne de télévision panafricaine doit être, de l'avis des participants, une chaîne globale traitant de l'information générale, du sport, de la culture, et diffusant des documentaires et des films africains et sur l'Afrique.

Le volet des **finances** a occupé une place importante dans les débats. Plusieurs idées ont été dégagées, dont notamment, la proposition concrète et chiffrée de l'Egypte, qui a

suggéré que le coût du projet estimé à 34 millions de dollars E.U. par an, devrait provenir des contributions des Etats membres.

Trois niveaux de contribution sont avancés : pays contribuant pour 1,5 million de dollars E.U., pays contribuant pour 1 million dollars E.U. et pays contribuant pour 0,5 million de dollars E.U.). Ces niveaux de contribution devraient conditionner le nombre de sièges accordés aux Etats au sein des instances dirigeantes de la chaîne.

En mettant l'accent sur la nécessité d'assurer à la chaîne un financement à long terme et un autofinancement qui favorise sa viabilité et sa continuité, les participants ont restés divisés quant au recours au financement de la Chaîne par les Etats membres.

La réunion a, également, proposé que la mobilisation des ressources pour le financement de la chaîne peut être assurée par l'Union africaine à travers les contributions des Etats membres, des partenaires du développement de l'Afrique et le secteur privé, qui doit être associé au financement de ce projet à travers un partenariat public-privé. Il en va de même pour la contribution de la diaspora.

Certains participants ont conseillé de laisser à la structure de gestion qui sera mise en place la responsabilité de conduire les prospections devant permettre de trouver les ressources nécessaires.

S'agissant du **cadre juridique et institutionnel**, les participants ont unanimement souligné la nécessité de sauvegarder l'indépendance de la chaîne, tout en veillant au respect des objectifs visés. Ils ont précisé que la chaîne de télévision panafricaine doit être une propriété de l'Union africaine, sans pour autant constituer un autre département de l'Union africaine.

La réunion a, également passé en revue les structures de gestion, soulignant que la chaîne pourrait être gérée par un conseil de direction, un conseil d'administration ou une assemblée des actionnaires.

Le **contenu des programmes** de la chaîne de télévision panafricaine a fait l'objet de plusieurs propositions. Il a été question d'opter pour un programme de 8 heures par jour en quatre langues ou un programme de 4 heures en 4 langues ou encore une programmation en 6 heures et même en permanence (satellite loué en permanence.)

Les échanges de point de vue, quant aux **publics cibles**, ont permis de conclure que la chaîne de télévision panafricaine doit viser en priorité les Africains et ensuite les auditeurs et téléspectateurs des autres continents, dans le but de promouvoir la véritable image de l'Afrique ; la chaîne étant appelée à répondre aux aspirations et aux attentes des africains en matière d'information.

Concernant **les langues**, les participants ont convenu d'accorder la priorité aux langues officielles de l'Union africaine. L'extension à d'autres langues, tel que le Swahili devra avoir lieu de manière progressive.

Les présentations à caractère technique et financier, faites par l'Egypte et RASCOM ont mis en évidence les **possibilités technologiques** offertes pour la mise en œuvre du projet. Les satellites NILESAT, RASCOM, Intelsat et NSS7 et les réseaux de fibres optiques devraient constituer, de l'avis des participants, les supports idoines aux études

d'ingénierie à mener pour optimiser le réseau final de la chaîne de télévision panafricaine.

Les participants ont souhaité une forte participation du secteur privé à la mise en œuvre du projet, que se soit au niveau du financement, de la gestion et de la programmation de la chaîne de télévision panafricaine.

A ce titre, les sociétés privées et para-public, les compagnies de télécommunications africaines ainsi que la diaspora africaine devraient être vivement et activement encouragées à prendre part à la réalisation du projet et à son succès.

VI. LES RECOMMANDATIONS:

Au terme des débats, les participants ont adopté en plénière, les recommandations suivantes :

Le Contenu de la programmation :

- Création d'une chaîne panafricaine de radio et télévision fonctionnant, dans un premier temps, comme un réseau d'informations, disposant d'antennes régionales et de correspondants en Afrique et, autant que possible, dans d'autres localités appropriées, notamment au niveau national, et oeuvrant à la défense des intérêts du continent et à l'amélioration de l'image de l'Afrique à l'extérieur.

Le Cadre juridique et institutionnel :

- Mise en place par l'Union africaine (UA) d'un Conseil spécial chargé de veiller à la mise en place des structures de gouvernance de la chaîne, et d'encourager l'association d'un grand nombre de partenaires, incluant, notamment les secteurs public, privé et des affaires.
- Désignation d'une équipe de gestion chargée d'assurer la pérennité, l'indépendance et la crédibilité de la chaîne.

Le Financement

- Mobilisation des ressources financières en faisant appel à l'Union africaine pour :
 - o Inviter les Etats membres à débloquer les ressources financières, techniques et humaines requises spécialement pour le lancement de la chaîne.
 - o Encourager l'implication des institutions africaines des secteurs privé et financier, y compris les secteurs des télécommunications et du média.
 - o Impliquer les organisations de la diaspora africaine;
 - o Etablir des liens de coopération avec les organismes internationaux du développement et autres organismes partenaires.

- Encourager la chaîne à explorer les voies et moyens de générer des revenus par la publicité, le marketing et la vente.

Les langues

- Diffusion des programmes dans les langues officielles de l'Union africaine – Arabe, anglais, français et portugais – en envisageant la possibilité d'introduire d'autres langues, telles que le Swahili.

Les Technologies

- Lancement de la chaîne en utilisant NILESAT et autres combinaisons satellitaires et de fibres optiques moins coûteuses (RASCOM, InTELSAT, NSS7, etc.).

Les Partenariats et les relations de coopération

- Appel à l'Union africaine pour l'établissement de partenariats multidimensionnels impliquant les entités publique, privée, des affaires et autres pour renforcer la viabilité, la durabilité et la crédibilité de la chaîne de radio et télévision.

Les Actions de suivi

- Proposition d'actions en vue du démarrage de la chaîne en 2006.
- Définition de la mission de la chaîne, du contenu des programmes, du profit du personnel à recruter et des besoins d'ordre technique.
- Réalisation d'une étude des coûts.
- Définition le cadre juridique, institutionnel et de gestion de la chaîne.
- Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources.
- Organisation d'une campagne de sensibilisation et de soutien à la création de la Chaîne.
- Constitution, sur l'initiative de l'Union africaine en consultation avec l'Egypte et le bureau de la réunion, de groupes de travail appropriés pour mener à bien les actions de suivi.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Rapport de la reunion d'Experts sur le Reseau de Radio et de Television Africaines

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3412>

Downloaded from African Union Common Repository